

né à Grenoble, le 14 novembre 1653 ; son grand-père, Jean de la Croix, comte de Saint-Vallier, avait été un ligueur modéré sous Henri IV, et avait occupé plusieurs postes diplomatiques. Ayant perdu sa femme encore jeune, il entra dans les ordres et fut quelques années après nommé évêque de Grenoble. De son mariage il avait eu deux fils, Alphonse, qui fut évêque-coadjuteur et son successeur, et Jean, qui devint président du parlement de Grenoble, et qui fut le père du second évêque de Québec.

Depuis longtemps Mgr de Laval désirait se démettre de son diocèse, tant à cause de son grand âge, qu'à cause de différentes vexations qu'il avait à subir de la part du ministre de France, le marquis de Seignelay.

M. Dudouyt, son grand-vicaire, étant en France en 1684, l'évêque lui écrivit de faire sans bruit quelques recherches, et de tâcher de lui trouver un sujet propre à le remplacer ; dans une lettre en date du 28 mars 1684, le grand vicaire lui annonce qu'il a consulté le P. Le Valois et M. Tronson, et qu'il croit avoir trouvé dans l'abbé de Saint-Vallier l'homme qu'il lui faut. Cette lettre renferme un portrait de l'ecclésiastique qui est proposé pour l'épiscopat, et détaille les raisons pour et contre son élection. Mgr de Laval crut qu'on ne pouvait faire un meilleur choix, et alla lui-même presser cette affaire ; l'abbé de Saint-Vallier fut agréé par le roi pour lui succéder ; à cette époque il était aumônier de Louis XIV. C'était, dit Ferland, un ecclésiastique d'une grande piété et d'un zèle fort ardent. Il fut donc agréé, mais, avant de recevoir la dignité épiscopale, l'abbé de Saint-Vallier voulut visiter son futur diocèse en qualité de vicaire-général de l'évêque de Québec, ce qu'il fit en 1685 et 86. A son retour, il publia une relation de son voyage et le résultat de ses observations, sous le titre de « Etat présent de l'Eglise de la colonie française de la Nouvelle-France. » Il fut sacré évêque à Paris dans l'église de Saint-Sulpice, le 25 janvier 1688, et Louis XIV lui fit prêter serment de fidélité dans la chapelle du château de Versailles, après la messe, le 13 février suivant. Pour la prestation de ce serment, il lui fallut payer 33 francs « à cause du temporel de son évêché, dit le trésorier des aumônes